



29.11.2018 – 09:12 Uhr

Conseil du CIPI et du bpa: la prudence est de mise avec les décorations de l'avent / Risque d'incendie durant la période de l'avent

Bern (ots) -

Les couronnes de l'avent et les bougies apportent une ambiance chaleureuse durant la période précédant Noël, mais elles sont malheureusement aussi à l'origine de nombreux incendies dans les appartements et les maisons. Il est cependant facile d'éviter ce type de sinistres, grâce aux conseils du Centre d'information pour la prévention des incendies (CIPI) et du bpa - Bureau de prévention des accidents.

Bougies et décorations créent une atmosphère agréable durant la période de l'avent. Malheureusement, elles constituent également un risque élevé d'incendie. Ainsi, une simple bougie peut rapidement réduire en cendres un appartement. Comme le montre la statistique, le risque d'incendie dû aux bougies ou aux allumettes augmente tout au long de la période de l'avent; le jour de Noël, ce type d'incendie est cinq fois plus fréquent que lors d'une journée standard. L'imprudence est à l'origine de la plupart de ces sinistres.

Assurez-vous donc que toutes les bougies sont éteintes quand vous quittez une pièce; les enfants qui jouent ou les animaux domestiques pourraient les renverser, ce qui est susceptible de mettre le feu à des objets facilement inflammables. Il est aussi important de ne pas allumer de bougie sur une couronne de l'avent ou un sapin de Noël dont les branches sont sèches, car celles-ci prennent facilement feu. Les guirlandes lumineuses ou bougies LED représentent une alternative sûre en la matière. Il faut cependant veiller à ne pas surcharger les prises électriques et à ne pas brancher de multiprises supplémentaires sur un premier bloc multiprise.

Les sprays de neige artificielle contiennent fréquemment des substances explosives. Il est important d'en faire usage uniquement dans des locaux bien aérés et de ne pas les utiliser à proximité d'une flamme. Il convient également de suivre les informations figurant sur la notice d'utilisation.

Si un incendie devait tout de même se déclarer, il est primordial d'alerter en premier lieu les pompiers avant de venir au secours des personnes concernées et de tenter de maîtriser le sinistre.

Voici les conseils du CIPI et du bpa pour une période de l'avent et un Noël sans incendie:

- Ne laissez pas de bougies allumées sans surveillance.
- Ne laissez pas les enfants ou les animaux seuls à proximité de bougies allumées.
- Placez les bougies de manière stable et sur un support incombustible. Disposez-les à bonne distance des éléments textiles, des décorations ou de toute matière inflammable.
- Assurez-vous que les bougies sont correctement fixées et à la verticale sur la couronne de l'avent et le sapin de Noël.
- Remplacez les bougies avant qu'elles se soient entièrement consumées (à environ deux doigts au-dessus de la couronne de l'avent).
- Ne brûlez pas vos couronnes de l'avent sèches dans votre cheminée mais jetez-les.
- Ayez toujours à disposition un seau d'eau ou une couverture anti-feu pour les cas d'urgence.

Contact pour les médias

Rolf Meier, service de presse du CIPI, +41 31 320 22 82,
media@bfb-cipi.ch
Service de presse du bpa, tél. +41 31 390 21 16, medias@bpa.ch,
www.medias.bpa.ch